

*Article 43 du Règlement***LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS****LA CONSERVATION DES IMMEUBLES FERROVIAIRES AYANT UNE VALEUR HISTORIQUE**

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Le 25 novembre dernier, madame le Président, le Canadien Pacifique a fait démolir sa gare dans l'ouest de Toronto, ce qui constitue une perte considérable pour notre patrimoine. La façon dont le Canadien Pacifique a agi démontre à quel point il est urgent de procéder à une réforme de la loi pour protéger les gares de chemin de fer qui présentent un intérêt historique certain. Le Pacifique Canadien soutient qu'il échappe aux règlements provinciaux et municipaux qui visent à protéger les constructions qui font partie du patrimoine de notre pays, mais la Commission canadienne des transports a fait savoir qu'il n'existe aucune loi fédérale qui s'applique à ce domaine. Étant donné que la Commission canadienne des transports protège déjà l'environnement rural contre les atteintes des chemins de fer, mais refuse de protéger l'environnement urbain, sous prétexte qu'il n'a pas de mandat précis à ce sujet, et étant donné qu'il importe de pouvoir empêcher la démolition des gares de chemin de fer qui présentent un grand intérêt historique pour la collectivité, je propose, avec l'appui du député de Regina-Ouest (M. Benjamin):

Que le gouvernement fédéral présente un bill visant à préciser le droit qu'a la Commission canadienne des transports d'entendre des instances relatives à la valeur sociale des constructions ferroviaires et d'empêcher au besoin la démolition de ces monuments historiques.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON****LA RÉAFFECTATION DES FONDS PAR LES ÉTATS-UNIS—LA PRÉSENTATION D'INSTANCES PAR LA VOIE DIPLOMATIQUE**

**M. Jack Murta (Lisgar):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion concernant une affaire urgente qui ralliera je crois l'adhésion de tous les députés. Cette semaine le Congrès américain vient de réaffecter 4 millions de dollars au financement des travaux de dérivation Garrison, un projet dévastateur pour l'écologie marine du Manitoba et qui portera un dur coup aux secteurs de la pêche et du tourisme. C'est pourquoi je propose, appuyé par les députés de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) et de Saint-Boniface (M. Bockstael):

● (1410)

Que la Chambre promette de nouveau qu'elle s'opposera à la construction du projet de dérivation Garrison dans la forme où il avait été autorisé à l'origine et qu'elle charge l'ambassadeur du Canada à Washington de faire savoir au gouvernement des États-Unis que nous sommes étonnés et déçus de voir que le projet va être réalisé.

**Mme le Président:** Cette motion, présentée par M. Murta avec l'appui de M. Epp, recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

La motion est adoptée.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE****LA CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER LA QUESTION DES FERMES FAMILIALES**

**M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk):** Madame le Président, le ministre de l'Agriculture n'est pas sans savoir que le secteur agricole a enregistré quelque 400 faillites en 1982 et que des centaines d'agriculteurs ont tout simplement vendu leur entreprise. Les coûts de production continuent à s'accroître à un rythme effarant, et pourtant le prix du produit final demeure stable ou diminue même, en fait, dans bien des cas. On ne saurait compter le nombre d'agriculteurs qui ont vendu leurs produits à perte pendant l'année qui vient de s'écouler. On leur conseille pour 1983 de s'adonner à la culture qui leur occasionnera le moins de pertes. De plus, leurs établissements de crédit les ont avertis de ne pas compter sur des fonds d'exploitation pour la prochaine campagne agricole. D'ici au printemps prochain, la survie de l'entreprise agricole familiale au Canada sera plus menacée qu'elle ne l'a jamais été dans notre histoire. Je propose donc, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que dès la reprise en janvier, le gouvernement crée un comité spécial de l'agriculture chargé d'entendre des témoins du secteur et de concevoir un programme qui assure la survie de l'entreprise agricole familiale au Canada.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LA CONSTITUTION****LA FORMULE D'AMENDEMENT—L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES**

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, selon la formule de modification prévue à l'article 38 de la loi constitutionnelle de 1981, il est possible de modifier les pouvoirs des provinces sans l'assentiment d'aucune des provinces les plus à l'Ouest, à savoir la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, des trois grandes provinces de l'Atlantique, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve, du Québec, qui est partie intégrante de la dualité canadienne, et de l'Ontario, qui représente 35.5 p. 100 de notre population. Étant donné que cette formule pourrait nuire à l'unité du pays, je propose:

Que la Chambre demande au premier ministre d'inscrire cette formule de modification à l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle des premiers ministres prévue pour mars 1983 et qu'on s'efforce de la modifier pour que, dorénavant, toute altération des pouvoirs des provinces exige l'assentiment des deux tiers des provinces représentant 80 et non plus 50 p. 100 de la population et que la formule de désengagement soit supprimée.